

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 10/02/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, G. LANDRIOT, Mme N. OLLIVIER, Mme Y. RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D4-B DU 02/02/2025
28222797 ACHERES FC 1 / CHATOU AS 3

D5-E DU 02/02/2025
28230860 VELIZY ASC 3 / MESNIL ST DENIS ASL 1

VETERANS

D2-B DU 02/02/2025
28232061 ABLIS FC SUD 78 31 / CELLOIS CS 31

D4-B DU 02/02/2025
28248678 MAISONS-LAFFITTE FC 32 / SARTROUVILLE ES 31

U18

D3-A DU 02/02/2025
29717258 CHAMBOURCY ASM 21 / ANDRESY FC 21

U15

D2-B DU 01/02/2025
53110681 PORT-MARLY CS 1 / PERRAY FOOT ES 2
53110683 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U15

D2-A DU 25/01/2025
53110458 ENT. EPONE MEZIERES 1 / PORCHEVILLE FC 1

D2-B DU 25/01/2025
53110635 BEYNES FC 1 / CHAMBOURCY ASM 1

APRÈS 2 RAPPELS
MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ -1 pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 17/01/2025
29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D5-E ESSARTS LE ROI AGS 2

VETERANS

D4-A VAUXOISE ES 31

FORFAITS NON AVISES
2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-E DU 02/02/2025
28230862 ESSARTS LE ROI AGS 2

VETERANS

D4-A DU 09/02/2025
29148671 VAUXOISE ES 31

U18

D3-C DU 09/02/2025
29725645 MONTIGNY LE BX AS 22

FORFAITS NON AVISES
1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-A DU 09/02/2025
29722004 BONNIERES FRENEUSE 21

FUTSAL

D1-A DU 08/02/2025
29608769 ASJA 1

FORFAITS AVISES
3EME FORFAIT

SENIORS

D5-E DU 09/02/2025
28230865 ESSARTS LE ROI AGS 2

FORFAITS AVISES
1ER FORFAIT

SENIORS

D5-B DU 09/02/2025
28230544 CARRIERES GRESILLONS AS 3

MATCHES REMIS

A JOUER LE 23/02/2025

VETERANS

D4-A
29148672 ANCIENS DU MANTOIS 31 / CARRIERES GRE. 31

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D5-B
28230496 CARRIERES GRESILLONS 3 / ECQUEVILLY E.F.C. 2

D5-E
28230854 ENT. GAMBAIS HOUDAN 1 / VELIZY ASC 3

CDM

D1-A
28234804 BEYNES F.C. 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5

VETERANS

D1-A
28230429 YVELINES U.S. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

D2-B
28232060 VOISINS F.C. 32 / BANQUE FRANCE AS 31

D4-A
28248505 BLARU A.S.I. 31 / MAULOISE U.S. 32

U16

D4-A
29722001 VILLENNES ORGEVAL 22 / ENT. EPONE/MEZIERES 21

A JOUER LE 22/03/2025

U15

POULE C
53110639 HOUILLES A.C. 2 / BAILLY NOISY SFC 1

A JOUER LE 30/03/2025

SENIORS

D5-A
29535238 LIMAY ALJ 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 2

A JOUER LE 06/04/2025

U18

D1-A
28215236 MARLY LE ROI U.S. 21 / LIMAY ALJ 21

U16

D1-A
28215454 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

D2-A
28253386 ETANG ST NOM ES 21 / VILLENNES ORGEVAL 21

A JOUER LE 14/04/2025

CRITERIUM DU LUNDI

D1-A
29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

A JOUER LE 27/04/2025

VETERANS

D1-A
28230432 BUC FOOT AO 31 / GUERVILLE ARNOUVILLE 31

D4-C
28248864 CERNAY/BONN./US17T 31 / VALLEE 78 F.C. 32

D5-A
29451699 BONNIERES FRENEUSE 32 / ASFG/JUZIERS/MEULAN 31
29451701 VILLIERS MAHIEU AS 31 / BONNIERES FRENEUSE 32

D5-C
29770510 BEYNES F.C. 33 / VESINET F.C. 31

D5-D
29456218 MESNIL ST DENIS ASL 33 / YVELINES U.S. 32

D5-E
29456449 TREMBLAY S/ MAULDRE 31 / PERRAY FOOT. ES 32

A JOUER LE 11/05/2025

SENIORS

D2-B
28219287 CS ROSNY FOOTBALL 1 / TRAPPES ES 2

VETERANS

D3-A
28248150 VILLENNES ORGEVAL 31 / ST GERMAIN EN LAYE 31

D4-A
28248496 MAULOISE U.S. 32 / AUBERGENVILLE F.C 32
29148668 ANCIENS DU MANTOIS 31 / VAUXOISE ES 31

D4-B
28248682 ACHERES BENFICAA.P. 31 / CARRIERES S/S US 32

MATCHES A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A
29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / ROSNY FOOT. CS 1

POULE B
29917108 ENT EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917113 MAURECOURT F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
29917116 MAULOISE U.S. 1 / ENT EPONE LAINVILLE 1
29917121 VILLENNES ORGEVAL 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917126 JUZIERS F.C. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-C
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
29917184 RAMBOUILLET YVEL. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1

U18

D2-B
28251742 ETANG ST NOM ES 21 / CELLOIS CS 22

COURRIERS

SENIORS

525514 TRIEL AC

Demande de TRIEL pour savoir quel match doit être joué par ROSNY car il existe 2 matches de programmés le 02/03/25.

La Commission dit match suivant maintenu :

SEN D4-A DU 02/03/2025

28220856 CS ROSNY FOOTBALL 2 / TRIEL AC 1

Le match suivant est remis à une date ultérieure.

SEN D4-A DU 02/03/2025

28220806 BREVAL LONGNE FC / CS ROSNY FOOTBALL 2

DEMANDES

U18

D3-B DU 16/02/2025

29717507 BOUGIVAL FOOT 22 / BAILLY NOISY SFC 22

Demande de BOUGIVAL pour jouer le 06/04/2025.

La Commission est en attente de l'accord de BAILLY NOISY avant vendredi 14/02 à 12H.

D5B du 30/03/25

29770619 POISSY CHI 32 / MESNIL LE ROI AS 32

Demande de POISSY CHI pour reporter cette rencontre au 06/04 en raison de la participation de son club à une course municipale.

La Commission informe que MESNIL LE ROI AS a une rencontre déjà prévue le 06/04.

La Commission dit match à jouer le 27/04/2025 sous réserve de la réception d'un justificatif (toujours en attente).

U16

D3-B DU 02/03/2025

28253701 VSCI 1 / TRAPPES ES 2

Demande de VSCI pour jouer le 04/05/2025.

Accord écrit de TRAPPES.

La Commission donne son accord.

U14

D3C du 24/05/25

28283744 CELLOIS CS 21 / VALLEE 78 FC 21

Demande du club du CELLOIS CS pour jouer cette rencontre le 22/03 en raison d'un évènement municipal (arrêté fourni) à cette date.

La Commission ne peut accepter car ce match est le dernier, tous les matches doivent se jouer en même temps lors de la dernière journée. Vous devez donc trouver un terrain de repli.

D4-E DU 08/03/2025

29561653 ELANCOURT OSC 22 / FCFF 22

Demande des clubs pour jouer le 12/04/2025.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accepter.

D4-E DU 22/02/2025

29561679 ELANCOURT OSC 22 / GUYANCOURT ESG 23

Demande d'Elancourt pour reporter au 22/03/2025.

Accord de GUYANCOURT.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1** OU **LIEN N°2**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

SENIORS

D3-A DU 09/02/2025

28219427 SARTROUVILLE ES 2 / MAURECOURT F.C. 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La tablette n'étant pas chargée, la FMI n'a pu aller à son terme.

La Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-A DU 19/01/2025

29535226 LIMAY ALJ 2 / ISSOU AS 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

D5-C DU 09/02/2025

28230636 FEUCHEROLLES USA 2 / PORT MARLY C.S. 1

Pris note du rapport de FEUCHEROLLES et de l'arbitre officiel..

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D3-A DU 19/01/2025

28248138 VILLENES ORGEVAL 31 / MEULAN/JUZIERS/ASFG 31

Pris note du rapport de VILLENES ORGEVAL.

La Commission rappelle que la rencontre doit être préparée, il n'y a donc pas lieu dans ce cas d'avoir une connexion Internet le jour du match.

En cas de problème, comme indiqué à maintes reprises il est nécessaire de vider le cache et éventuellement de désinstaller et réinstaller l'application.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

D2-A DU 02/02/2025

28251647 CARRIERES S/SEINE US 21 / SARTROUVILLE ES 21

Pris note du rapport de CARRIERES S/S.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D2-A DU 26/01/2025

28251641 AUBERGENVILLE F.C 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

U15

D2-B DU 25/01/2025

53110460 POISSY FC 2 / LIMAY ALJ 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

CY U14

POULE UNIQUE DE 11/01/2025

30088665 RAMBOUILLET YVEL. 21 / VILLENES ORGEVAL 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de RAMBOUILLET d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

FUTSAL

D1-A DU 01/02/2025

29608761 A.S.J. ACHERES 1 / LA TOILE 1

Pris note du rapport de ASJA.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

U18

D3-B DU 02/02/2025

28253714 VSCI 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21

Pris note du rapport de VSCI.

La Commission demande à Maisons Laffitte de confirmer l'oubli du mot de passe rencontre.

U15

POULEA DU 25/01/2025

53045495 VILLENES ORGEVAL 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A DU 27/01/2025

29695088 RC ARGENTEUIL 1 / MAUREPAS AS 1

Pris note du rapport d'ARGENTEUIL.

RAPPEL : La Commission demande à ARGENTEUIL un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.